



Déclaration liminaire du SNALC à la commission académique d'action sociale – 25 avril 2025

Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames et Messieurs les membres de la commission,

Le SNALC tient tout d'abord à remercier les services pour la convocation de cette commission et le travail de préparation des dossiers.

A première vue le bilan de l'action sociale nous permet de nous réjouir de la baisse du nombre de demandeurs d'aide sociale, qui peut être perçue comme un signe positif. Cependant, nous restons conscients qu'au vu des situations rencontrées en CPAS, **la situation sociale des agents n'a pas réellement évolué de manière favorable**. Les difficultés demeurent, et beaucoup de nos collègues, bien que moins nombreux à demander des aides, continuent de faire face à des conditions de vie de plus en plus précaires.

Nous constatons notamment que les **personnels non titulaires sont de plus en plus nombreux à solliciter l'action sociale** – les chiffres de typologie des demandeurs le confirment. Cela ne fait que renforcer notre revendication, au SNALC, d'un véritable **statut de catégorie B pour les AESH**. Ce n'est pas une revendication symbolique, mais une nécessité sociale et professionnelle.

Par ailleurs, il n'est pas acceptable que l'action sociale – notamment les aides de type "secours" – **s'serve trop souvent à pallier des dysfonctionnements administratifs** : erreurs de logiciels de paie, dossiers médicaux non traités à temps, situations de CLD non prises en charge, etc. Ces manquements, dont les personnels ne sont pas responsables, devraient être résolus autrement que par des aides de secours.

Nous souhaitons également **alerter sur les retenues sur salaire** rétroactives qui pourraient frapper nombre de collègues dès juillet 2025, suite à la réforme des congés maladie ordinaires (CMO). Les 90 premiers jours de CMO, auparavant payés à 100 %, ne le sont plus qu'à 90 % depuis le 1er mars 2025. Une communication académique a été faite sur *Intracom*, mais soyons réalistes : ce canal est trop peu consulté par les agents. Le SNALC a demandé lors de la FSSCTA du 20 mars dernier d'appuyer une communication plus directe, plus claire, et surtout, mieux diffusée.

Cela nous amène au **problème récurrent de la communication autour de l'action sociale**. Celle-ci reste trop confidentielle, surtout dans le premier degré. Dans le Var, l'absence d'une lettre d'information hebdomadaire – contrairement aux Alpes-Maritimes – agrave encore les choses. Le SNALC 83 ne cesse de réclamer une diffusion régulière de l'information ; nous savons que cela agace, mais nous continuerons à insister.

Dans cette perspective d'amélioration, **le SNALC demande également une revalorisation du plafond de quotient familial, actuellement fixé à 13 500 €, pour le porter à 14 000 €**. Cette évolution permettrait d'élargir l'accès aux aides sociales à davantage d'agents. Rien que depuis septembre 2024, date de la mise en place de la nouvelle ASIA "frais de justice", **trois dossiers ont été refusés** simplement parce que les demandeurs dépassaient de peu ce plafond. Il est urgent d'adapter les critères aux réalités économiques actuelles. Nous **remercions M. Martin** qui s'est engagé à revenir sur cette question avant le mois de juin 2025.

Nous saluons à ce titre **le travail constructif mené en groupe de travail entre les représentants des personnels et les personnels administratifs**, qui a permis l'élaboration de cette nouvelle ASIA. Ce type de dialogue est essentiel et montre que la concertation peut aboutir à des avancées concrètes pour les agents.

Dans un souci constant d'amélioration, nous sommes également ravis de pouvoir faire évoluer les formulaires, clarifier les documents, et adapter les délais de traitement lorsque cela est possible. Ces ajustements pratiques répondent aux besoins réels des collègues sur le terrain et facilitent leurs démarches.

Nous tenons enfin à souligner que l'arrivée d'un personnel administratif supplémentaire a permis de résorber efficacement le retard pris dans le traitement des ASIA, ce que nous saluons vivement.

Enfin, il nous semble important de noter que **l'accompagnement budgétaire fonctionne mieux dans le Var (83) que dans les Alpes-Maritimes (06)**. Nous souhaitons que cet accompagnement soit renforcé et rendu plus performant dans le 06, afin d'assurer une meilleure répartition des aides et un suivi plus rigoureux des agents en difficulté.

En conclusion, le SNALC reste déterminé à faire en sorte que l'action sociale devienne véritablement un levier pour améliorer les conditions de vie et de travail des agents de l'Éducation nationale. Nous continuerons à œuvrer pour que les aides soient accessibles à tous ceux qui en ont besoin et que les critères et modalités d'attribution évoluent pour mieux correspondre aux réalités de nos collègues.